

**Comté de Lotbinière  
Municipalité Saint-Sylvestre**

**Assemblée régulière** du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **2 juin 2014**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Roger Coutre, Gilbert Bilodeau, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe et Étienne Parent.

**Résolution numéro 62-2014**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Résolution numéro 63 -2014**

**Adoption du procès-verbal de mai 2014**

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 5 mai 2014 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

**Résolution numéro 64-2014**

**Contribution financière au Club des Montagnards et au Club Chasse et Pêche pour l'achat d'une surfaceuse**

Attendu qu'une demande d'appui ainsi qu'une demande d'aide financière ont été présentés à la municipalité de Saint-Sylvestre concernant l'achat d'une surfaceuse; que monsieur Christian Routhier, directeur du Club des Montagnards et directeur du club Chasse et Pêche est venu nous expliquer la problématique de l'entretien du sentier de motoneiges sur le territoire de Saint-Sylvestre et des environs; que plusieurs motoneigistes se sont plaints des conditions des sentiers cet hiver; que l'achat d'une nouvelle surfaceuse semble inévitable; que certains commerces de Saint-Sylvestre bénéficient des retombées économiques que la saison de motoneiges apporte; il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre appuie monsieur Christian Routhier, directeur du Club des Montagnards et directeur du Club Chasse et Pêche, dans ces démarches pour l'achat d'une nouvelle surfaceuse; que la municipalité de Saint-Sylvestre versera une contribution de \$ 2000 au Club Chasse et Pêche, et ce conditionnel à ce que l'achat de la surfaceuse s'effectue en 2014

**Résolution numéro 65-2014**

**Financement au projet éolien**

Attendu qu'un projet éolien est en cours sur notre territoire, que la municipalité a des options de partenariat; que la municipalité de Saint-Sylvestre a la possibilité d'investir dans le projet éolien; il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre n'investira pas financièrement dans le projet éolien pour l'appel

d'offre qui sera déposée le 3 septembre prochain; que la municipalité de Saint-Sylvestre recevra les redevances \$ 5000 par mégawatt installé sur son territoire.

#### **Résolution numéro 66-2014**

##### **Indicateurs de gestion pour l'année 2013**

Il est proposé par Raynald Champagne appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que les indicateurs de gestion pour l'année 2013 soient acceptés tel que préparés selon le rapport présenté.

#### **Résolution numéro 67-2014**

##### **Estimation pour les travaux d'asphaltage 2014**

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre désire effectuer des travaux d'asphaltage sur le rang St-Frédéric; qu'une estimation des travaux doit être faite, que celle-ci doit être confidentielle, que des scénarios ont été soumis par écrit au maire ainsi qu'aux conseillers, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de retenir l'estimation du scénario # 2 de l'option # 2 dans la lettre transmise par la directrice générale, que des soumissions seront demandées pour le 27 juin 2014, que les travaux devront être terminés pour le 29 août 2014.

#### **Résolution numéro 68 -2014**

##### **Appui au Club FADOQ**

Attendu que le Club FADOQ Saint-Sylvestre désire faire des travaux d'aménagement pour un abri de type "gazébo" près du terrain de pétanque; que l'emplacement du terrain appartient à la municipalité Saint-Sylvestre; que le Club FADOQ Saint-Sylvestre sera maître d'œuvre des travaux; que les frais de ces travaux seront assumés par le Club FADOQ Saint-Sylvestre, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre autorise le Club FADOQ Saint-Sylvestre à exécuter les travaux se rattachant à l'abri près du terrain de pétanque, qu'ils pourront utiliser cet espace tant qu'ils le désirent.

##### **Rencontre des personnes et période de questions des citoyens**

Aucune personne n'a posé de question.

##### **Rapport des comités**

**Bibliothèque** : On termine l'inventaire, réouverture le 4 juin.

**Loisirs** : Nous avons installé des manivelles en permanence pour ouvrir et fermer le filet de balle. L'accès aux toilettes au salon des jeunes sera de 10 heures à 22 heures à partir du 21 juin, avant cette date, l'accès sera de 18 à 22 heures.

On regarde les possibilités pour faire un anneau de glace derrière l'école, lumière et sortie d'eau à valider.

**Matières résiduelles :** De la pierre nette sera mise sur le stationnement des camions.

**Centre Multifonctionnel :** On devra reprendre des analyses d'eau, problème mineur a été décelé, on interdit la consommation jusqu'à nouvel ordre.

**Inspecteur municipal :** Gravier à mettre dans les rangs St-Paul et St-Pierre, quelques ponceaux seront à changer ou à retravailler. On procédera au grattage des chemins cette semaine pour épandre le calcium en début de semaine prochaine.

### **Résolution numéro 69-2014**

#### **Pont Couvert (P-04260) du Rang St-André**

Attendu que sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre, on retrouve un pont couvert ( P-04260 ) au-dessus de la rivière Filkars situé dans le rang Saint-André ;

Attendu que ce pont a une capacité de charge maximum de 10 tonnes, une voie carrossable inférieure à 6 mètres ainsi qu'une hauteur maximum de 3.8 mètres ;

Attendu que ce pont limite la circulation locale ;

Attendu que ça devient une grande problématique pour la municipalité de Saint-Sylvestre d'offrir aux citoyens de ce secteur le service au niveau des matières résiduelles ;

Qu'en période hivernale, le déneigement de cette structure est aussi une problématique à l'entrée et à la sortie du pont ;

Attendu qu'il est aussi une problématique pour les équipements agricoles des producteurs de ce secteur qui doivent l'emprunter ;

Attendu que l'accès limité à ce pont entraine des coûts supplémentaires de déplacements ainsi que des difficultés au niveau de la planification des livraisons ;

En conséquence ; il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Sylvestre demande au Ministère des Transports du Québec une étude et l'aide financière nécessaire pour construire une nouvelle structure plus accessible et moins problématique ; que la réalisation de cette nouvelle structure soit faite dans les meilleurs délais possible.

**M.R.C. :** Prochaine rencontre le 11 juin à Leclercville.

**Salle municipale :** Solage à repeindre.

**Pompiers :** Rien de spécial

**Salon des jeunes :** Soirée quilles et cinéma prévue le 27 juin.

**Développement local :** Le 27 mai, nous avons assisté à la rencontre du chemin de St-Rémi. Un petit groupe refera le parcours cet automne. Nous devons cibler les attraits, les possibilités d'hébergement, de ravitaillement, l'accueil.

**Corporation DÉFI :** François Therrien nous a demandé qu'un suivi par courriel, aux membres, soit fait après les séances du conseil en ce qui concerne corporation DÉFI. La municipalité demande elle aussi d'avoir un suivi des rencontres de corporation DÉFI. On prévoit faire une rencontre à l'automne avec l'organisme pour un bilan annuel.

**Comité éolien :** Une rencontre est prévue mardi le 3 juin au centre multifonctionnel. On étudie les conventions de partenariat pour répondre aux demandes de l'appel d'Hydro-Québec Distribution.

#### **Résolution numéro 70 -2014**

##### **Adoption des comptes à payer**

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 4441 à 4494 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

**Varia :**

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures 10 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.  
Adopté à la séance du 7 juillet 2014.

\_\_\_\_\_

Maire

\_\_\_\_\_

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_

Maire